

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 07-362-1927 abrogeant l'article 2 du décret du 23 mai 1922 se rapportant aux primes d'engagement et de rengagement aux colonies.

n° 07-362-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
7 janvier 1927

Numéro JO  
n° 362 du 31/01/1927

Date du numéro  
31 janvier 1927

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglementant le mode de promulgation et des publications des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 15 décembre 1926 abrogeant l'article 2 du décret du 23 mai 1922 se rapportant aux primes d'engagement et de rengagement aux colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie le décret du 15 décembre 1926, abrogeant l'article 2 du décret du 25 mai 1922, se rapportant aux primes d'engagement et de rengagement aux colonies.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.